

Je tiens simplement à dire, dans les termes les plus sentis possibles, que je condamne ce projet de loi. En effet, selon moi, on abandonne ainsi l'idée d'offrir à tous des chances égales.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Je le fais parce que c'est une mesure que nous devons discuter et revoir.

Examinons un peu l'objet de notre débat. Nous parlons de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada et de dire aux provinces canadiennes qui sont riches, relativement parlant, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, que le gouvernement fédéral, qui jusqu'à maintenant participait aux frais de certains programmes d'aide sociale avec les provinces, va limiter la croissance de cette participation à 5 p. 100.

Au premier abord, les gens pourront dire: «Il n'y a rien de mal à cela. C'est vraiment raisonnable, parce que le déficit et la dette sont très lourds.» Examinons toutefois les ramifications de cette décision. Cet acharnement contre ces trois provinces, qui contribuent déjà d'énormes montants d'argent à redistribuer aux provinces canadiennes plus pauvres, les incitera à penser, avec raison, qu'on s'en prend toujours à elles.

Le plafonnement qui a été imposé est maintenant prolongé. Il avait créé des tensions et il a même été contesté devant une cour de justice. Il continuera de soulever des protestations, sinon dans une cour de justice, sûrement du point de vue moral, sur le plan politique et en pratique.

Je déteste que le gouvernement impose des lois ou prenne des mesures qui ne font qu'accroître les tensions au Canada, surtout en ce moment.

De plus, il est extrêmement triste de constater que l'on demande aux provinces relativement riches de contribuer encore davantage, même si elles donnent déjà énormément, à cause d'un problème créé en grande partie par le gouvernement fédéral même. C'est en grande partie le gouvernement fédéral qui est à l'origine de la situation.

[Français]

On le sait, on en parle depuis longtemps. Lorsqu'on parle des politiques économiques du pays, on sait qu'il y a eu un effort de la part du gouvernement pour ralentir l'économie. À cause du dollar élevé, à cause des hauts taux d'intérêt, nous connaissons maintenant une récession, qui a débuté il y a déjà longtemps et qui continue, malheureusement. De quelle façon cela s'est-il manifesté?

Bien, il y a davantage de gens qui sont sur le chômage; il y a davantage de gens qui doivent recourir aux services sociaux dans notre pays. À cause d'une récession qui a été causée par le gouvernement fédéral, qui a un impact direct sur les gens qui ont besoin de cette aide, on demande à ces provinces de continuer à répondre aux besoins de leurs citoyens et de leurs citoyennes, puis on dit: «jusqu'à un certain point». Donc, vous voyez comment cela est contradictoire. Je trouve cela vraiment malheureux.

La deuxième chose que je trouve regrettable est la suivante:

[Traduction]

Lorsqu'il s'agit du contrôle des dépenses, et je ne cesserai pas de le mentionner, le gouvernement se vante d'avoir plafonné l'accroissement de ses dépenses à environ 3 p. 100. Il est très fier de le dire. Mais il doit tout simplement admettre aux Canadiens qu'il l'a fait aux dépens des provinces et des contribuables.

Si je prenais mes dettes et que je les distribuais simplement en allant me promener cet après-midi, je pourrais me retrouver avec très peu de dettes, peut-être même aucune. Est-ce que ce serait juste de refiler ces dettes à d'autres?

C'est précisément ce qui s'est passé. Je ne veux pas être particulièrement malveillant, car c'est la saison où il faut être encore plus généreux qu'à l'accoutumée, mais je dis qu'il y a non seulement une contradiction, mais également un peu d'hypocrisie. Il n'est tout simplement pas vrai que la dette est bien maîtrisée, parce qu'une grande partie en sera en fait absorbée par les provinces et par leurs habitants.

Nous en avons été particulièrement témoins dans tout le secteur de l'enseignement, où la dette des étudiants prend des proportions astronomiques et où il y a, en fait, moins d'étudiants qui poursuivent leurs études. Ils craignent de les poursuivre, au cas où ils ne pourraient pas trouver d'emplois lorsqu'ils les auraient terminées.

Cette mesure du gouvernement soulève un certain nombre d'autres questions sérieuses. Quelles autres provinces seront assujetties au plafonnement? Si le gouvernement le fait pour certaines, pourquoi ne pourrait-il pas le faire pour les autres? Je sais que celles qui le sont sont les provinces contributrices. Ce sont celles qui ne reçoivent pas d'aide des autres, mais qui leur en donnent plutôt. Qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de dire: «Nous allons choisir les deux prochaines sur la liste des provinces les plus riches par habitant, et nous allons plafonner leurs paiements à tel ou tel niveau?»